

LETTRE INÉDITE

DU

duc d'ENGHIEN

Vos sujets, Monsieur, vous ont fait un rapport entièrement faux, car je ne laisse chasser qui que ce soit avec mes chiens courants et chaque fois que j'ai chassé de ma personne je puis vous certifier qu'il n'a pas été tiré un seul coup de fusil sur votre chasse, il est très vrai que plusieurs fois mes chiens ont passé en poursuivant des chevreuils dans vos bois, mais je les ai repris moi-même avec le plus de promptitude qu'il m'a été possible et c'est pour les chercher que de ma propre personne je suis entré sur votre terrain, croyant en cela faire une chose qui vous serait agréable. D'ailleurs Monsieur les chiens de vos chasseurs vont journellement (*sic*) dans la partie des bois de Bingheim où j'ai le droit de chasse et je ne m'en suis jamais plaint, car je sais que c'est chose impossible à empêcher. Je ne me suis point plaint non plus des ordres que vous avez donné à vos chasseurs de tuer tout ce qu'ils pourraient de gibier dans votre chasse qui avoisine la mienne je ne me suis pas plaint non plus de l'insolence de votre chasseur, qui l'autre jour à plusieurs reprises refusa de rappeler ses chiens qui chassaient dans mes bois malgré que je l'en eusse prié très honnêtement et qui y avait pris un

lièvre que je les ai trouvé mangeants au milieu de ma chasse.

Vous voyez cependant, Monsieur, que j'aurais aussi quelque droit de me plaindre à vous et pourtant je ne le fais point désirant par-dessus tout vivre en bonne intelligence avec mes voisins de chasse et particulièrement avec vous Monsieur dont je connais toute l'honnêteté.

Si vous voulez me faire le plaisir de vous entendre avec moi à cet effet ; je suis parfaitement convaincu que vous aurez tout lieu d'être satisfait et je vous proteste que je n'ai rien tant à cœur que de me prêter à tout ce qui pourrait vous être agréable.

Je crois qu'il n'est d'usage ni en France ni en Allemagne de tuer des chiens dont on connaît le maître et je ne puis penser que ce soit pour me le faire craindre que vous avez inscrit dans votre lettre cet article ; ce procédé vous ferait trop de tort dans mon esprit pour que je puisse un instant m'arrêter à une idée qui je pense est aussi indigne de votre façon de penser et d'agir que de la mienne.

Soyez persuadé Monsieur des sentiments de sincère estime que j'ai pour vous ; et rendez-moi la justice de croire que je ne désire rien tant que de conserver votre amitié en toute occasion.

L. A. H. DE BOURBON.

(Pour copie conforme.)

Lettre cédée à Monsieur de Graimberg de Belleau par le baron de Boeklin, à Rust (Grand Duché de Bade), qui la tenait lui-même de son père ou de son oncle (1858).

L'original est en la possession de M. de Graimberg de Belleau, membre correspondant à Lautrac, près de Memingen (Bavière).

Cette lettre est écrite, comme vous avez pu en juger d'après l'original qui a passé sous vos yeux, d'une main ferme, sans rature, d'une petite écriture batarde courte et serrée en usage à la fin du xviii^e siècle, sur une feuille d'un papier vergé encadré d'une guirlande. Le style est sobre et précis et porte un caractère d'authenticité dans la forme ; le gentilhomme revendique son droit tout en protestant de son désir de vivre en paix, témoin la phrase finale.

On sait que le duc d'Enghien, retiré à Ettenheim, à quatre lieues de Strasbourg, demeure du cardinal de Rohan, vivait en simple particulier dans la société du cardinal et de sa nièce, Mademoiselle Charlotte de Rohan, partageant son temps entre la culture des fleurs et les plaisirs de la chasse.

C'est là qu'il fut arrêté le 15 mars 1804, en pays neutre et contre le droit des gens, puis transporté à Vincennes où il fût jugé, condamné à mort et fusillé dans les fossés du fort la nuit (de 4 heures à 5 heures du matin).

Cette exécution, que l'on peut regarder comme un assassinat, malgré les semblants de procédure juridique, a excité l'intérêt de tous les historiens.

On peut voir dans FELLER, *Biographie Universelle*, les détails de son arrestation, ses derniers moments, la composition du conseil de guerre (huit noms de militaires choisis par Murat, gouverneur de Paris), et surtout ses réponses simples et nobles qui, un instant, firent hésiter les juges, etc., etc.

Qui ne se rappelle cette strophe de LAMARTINE, parlant de *Bonaparte* :

« C'est pour cela Tyran que ta gloire ternie
« Fera par ton forfait douter de ton génie. »

On lit dans la *Nouvelle Biographie Générale*, page 62, tome XVI, à l'article *Enghien*, la note des *Ouvrages à consulter* :

- 1° *Le Moniteur Universel*, 21 et 22 mars, 1804.
- 2° FIRMIN-PÉRIÈS, *Notice historique sur Louis-Antoine duc d'Enghien*, Paris, 1814.
- 3° DUPIN, *Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien*. Extrait des mémoires de M. le duc de Revigo concernant la catastrophe de M. le duc d'Enghien.
- 4° *France littéraire*, art. Savary.
- 5° THIERS, *Consulat et Empire*.
- 6° CHATEAUBRIANT, *Mémoires d'outre tombe*.

MAYEUX.